

Deux montres de la compagnie de Malicorne (1580-1581)

Par Antoine Rivault

septembre 2011

« *En chacune province il y aura gens de qualité pour commander à la gendarmerie qui y tiendra garnison* »¹.

Ariane Boltanski et Laurent Bourquin soulignent à juste titre que « la petite noblesse rurale reste méconnue, non pas sur le plan économique et social, mais sur le plan politique et militaire »². En effet, on sait encore très peu de choses sur les motivations politiques et militaires des individus qui servent au sein de l'élite armée du roi : les compagnies d'ordonnance. En Bretagne, on s'accorde à dire qu'au XVI^e siècle les compagnies d'ordonnance sont présentes en très faible nombre³. Le gouverneur de la province et ses lieutenants généraux (en somme les agents du pouvoir royal) sont les individus à la tête de ces troupes relevant de l'Ordinaire des guerres. Mais si la Bretagne dispose d'un très faible nombre de compagnies, rien n'empêche des Bretons de s'engager dans des compagnies relevant d'autres gouvernements. En cela, les guerres de Religion ont permis des opportunités à certains soldats obligés d'aller chercher un emploi dans l'armée royale ailleurs qu'en Bretagne où les places étaient rares et donc chères. Mais comment trouver ces nobles bretons qui pourraient s'engager dans les ordonnances auprès d'autres seigneurs ? La principale source pour appréhender cette institution militaire est la montre. Il s'agit d'une revue des troupes qui s'effectue tous les quartiers de trois mois. Les soldats et leurs armements sont inspectés, recensés, et inscrits sur un registre attestant de leur bonne présence. Sur les registres est parfois désignée la paroisse de résidence des soldats. Ainsi, nous pouvons comprendre les

1. *Lettres de Charles IX à monsieur de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne, 1565-1572*, publ. par l'abbé Douais, Montpellier, Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1897, p. 182 : lettre de Charles IX à Fourquevaux, Boulogne, 29 juillet 1568.
2. BOLTANSKI Ariane, BOURQUIN Laurent, « La noblesse et la Ligue : Historiographie et pistes de recherche », *Europa Moderna*, n° 1, 2010, p. 35.
3. James Wood dénombre trois compagnies pour la généralité de Nantes en 1566, et la province dépense alors 22 225 livres pour l'entretien des compagnies ce qui représente près de 4% des dépenses nationales, soit très peu : WOOD James, *The King's Army. Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*, Cambridge, 1996, p. 288. C'est donc la province la moins fournie sur les 91 compagnies avec une moyenne de 3 compagnies en garnison.

logiques géographiques et sociales du recrutement au sein de l'ordonnance. Au hasard de nos recherches, il apparaît qu'un homme est emblématique de ce recrutement extérieur à la Bretagne pendant les guerres de Religion.

Jean de Chourses, sieur de Malicorne⁴ est originaire d'une ancienne famille du Maine. Il est chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à sa première promotion (31 décembre 1578)⁵. Dès 1560, Malicorne est écuyer de Charles IX et capitaine de 50 lances de ses ordonnances. En 1568, il prend part au *combat de la Levée* (près de Saumur), où le gouverneur de Bretagne, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, défait les protestants bretons commandés par d'Andelot et La Noue⁶. C'est probablement à partir de cet instant que Malicorne commence à tisser des liens avec la Bretagne. Proche du comte du Lude (gouverneur du Poitou) il commande des troupes à la bataille de Moncontour en 1569⁷. En 1570, il sert d'ambassadeur en Espagne pour Catherine de Médicis et seconde Fourquevaux dans sa tâche diplomatique. En 1572, les compagnies de Vassé et de Malicorne sont envoyées en Poitou pour assister le comte du Lude⁸ car la compagnie de Malicorne fait partie des compagnies « nommées et ordonnées pour le dit pays de Poitou »⁹. Sa compagnie participe aux sièges de La Rochelle en 1573 et accompagne ensuite le maréchal de Matignon lors de sa campagne en Normandie en 1574 contre le comte de Montgomery¹⁰. La compagnie est alors présente au siège de Saint-Lô puis à celui de Domfront en 1574¹¹. En 1575, il est encore aux ordres du comte du Lude pour s'opposer aux Malcontents de François d'Alençon présents à Dreux. Le lieutenant général de Bretagne, René Tournemine, seigneur de La Hunaudaye est également

4. Aujourd'hui Malicorne-sur-Sarthe.

5. On retrouve ses preuves de noblesse à la Bibliothèque municipale de Lyon, manuscrits 931, Delandine, Ms 828, f° 227 (« Mémoires historiques et généalogiques pour servir à l'histoire des commandeurs et chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, par le R. P. Pierre-Augustin de Moras, religieux de l'ordre des Grands-Augustins »).

6. GÉNÉROUX, « Journal historique de Généroux, notaire à Parthenay (1567-1576) », *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, 1862, p. 29 ; LE MOYNE DE LA BORDERIE, Arthur, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélémy, *Histoire de Bretagne*, tome 5, p. 63-64, Rennes, 1896-1914 ; sur ce sujet, voir AUBIGNÉ, Agrippa d', *Histoire universelle* (11 vol., 1616-1630), Éd. André Thierry, Genève, Droz, 1981-2000, t. III, livre V, p. 15.

7. DAVILA, Enrico Caterino, *Histoire des guerres civiles de France*, traduction de l'abbé Edme-François Mallet, Paris, 1757, vol. 1, p. 315.

8. *Lettres du comte du Lude et autres personnages, relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580*, Bélisaire Ledain (pub.), Archives historiques du Poitou, Poitiers, 1896, p. 302 : lettre de Charles IX au comte du Lude, Paris, 3 septembre 1572.

9. *Ibid.*, p. 307 : Instructions du roi Charles IX à M. du Lude, Paris, 4 septembre 1572.

10. DAVILA, *op. cit.*, p. 455.

11. THOU, Jacques-Auguste de, *Histoire universelle*, vol. 7, p. 58. Voir aussi : LA POPELINIÈRE, Lancelot Voisin de, *La vraye et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres, et pays circonvoisins depuis l'an 1562* (1571), t. II, f° 216, v°. En tout, figurent 10 compagnies dont celles de Jacques de Matignon, La Hunaudaie, Vassé, et Malicorne.

présent avec sa compagnie. Devenu le beau-frère du comte du Lude, il succède à ce dernier en tant que gouverneur du Poitou en 1585. Il reste en charge à ce poste jusqu'au 13 décembre 1603¹².

Qu'en est-il des liens qui unissent la compagnie d'ordonnance du sieur de Malicorne avec la Bretagne ? Dès 1568, face au danger protestant et à la faiblesse numérique des troupes en Bretagne, le vicomte de Martigues fait tenir garnison en Bretagne en plus de « toute sa compagnie de gendarmes », celles « des sieurs de Vassé et Malicorne », l'une à Rennes, l'autre à Nantes¹³. Martigues organise l'étape de ces compagnies qui viennent du gouvernement du Poitou et du Maine. On retrouve la compagnie de 50 gendarmes du sieur de Malicorne en 1570. Celle-ci tient garnison à Quimperlé et est entretenue par les paroissiens de Riec¹⁴. En 1571, on retrouve la compagnie de Malicorne en garnison en Poitou, à La Fuye, près de Parthenay. Le capitaine, proche des militaires de Martigues et connaissant la Bretagne est alors désigné par les habitants comme étant « Breton »¹⁵. Car la compagnie de ce seigneur du Maine est beaucoup plus affiliée à la Bretagne qu'à la province d'origine de son capitaine. Malicorne a recruté sa compagnie de 50 soldats en majorité en Bretagne et dans une moindre mesure en Gascogne. En 1580, il fait tenir montre à sa compagnie alors en garnison à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine, près de Dol). Sur 65 soldats, 32 résident en Bretagne, 14 sont des cadets de Gascogne, et 7 sont originaires du Maine¹⁶. En 1581, la compagnie de Malicorne est alors employée au-delà de la province, pour la défense de la Picardie et on retrouve sensiblement les mêmes effectifs¹⁷.

12. Voir : *Lettres du comte du Lude et autres personnages, relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580*, Bélisaire Ledain (pub.), Archives historiques du Poitou, Poitiers, 1896.

13. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 56, f° 29, 30, et 224 v°.

14. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 596, livre des audiences (1578-1581), f° 138 : « gestion de 264 livres montant de la cotisation imposée sur les paroissiens de Riec pour les frais de garnison de 17 hommes d'armes et 23 archers de la compagnie du sieur de Malicorne à Quimperlé, 1570 ».

15. GÉNÉROUX, « Journal historique de Généroux, notaire à Parthenay (1567-1576) », *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, 1862, p. 95 : « le samedi XI du dit mois (octobre), la compagnie du sieur de Malicorne, breton, fit montre en armes ès pré de la Fuye, près Parthenay, sans enseigne, trompette ni lances, ce que n'avait oncques vu faire gens d'armes ». L'étonnement de l'auteur est révélateur des codes et des hiérarchies qui devaient régir ordinairement le monde de la gendarmerie.

16. BN. Mss. Clair., 278, f° 5215 : montre de la compagnie de Malicorne, de 25 hommes d'armes et de 40 archers, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine, près de Dol) en Bretagne le 2 mai 1580.

17. BN. Mss. Clair., 279, f° 5597 : montre de la compagnie de Malicorne, Aveluy en Picardie, 26 octobre 1581, 22 hommes d'armes et 40 archers. Même après sa nomination à la tête du Poitou, Malicorne garde des liens étroits avec la situation politique de Bretagne et des marches poitevines. En 1586, il se tient au courant de l'avancement de l'armée royale du duc de Nevers : BN. Mss. Fr., 3374, f° 248-250 : lettres de Malicorne au duc de Nevers, Niort, 9 décembre 1586. Voir également : BN. Mss. Fr., 3422, f° 80-84 : lettres de Malicorne au duc de Nevers, Parthenay, 12 et 15 janvier 1589.

Il est frappant d'observer que les Bretons recrutés au sein de la compagnie de Malicorne sont tous originaires des évêchés de Dol, Rennes, et Saint-Malo. Un nombre important de soldats qui sont recrutés résident au lieu même de la montre ou dans les environs très proches. Les soldats du Maine et d'Anjou résident quant à eux aux marches frontalières avec la Bretagne. On saisit donc un recrutement local où la proximité géographique joue un rôle prépondérant dans les conditions de recrutement. Certains noms reviennent en effet d'une montre à l'autre et les différents membres d'une famille sont souvent engagés dans la même compagnie ¹⁸.

Les deux montres de la compagnie de Malicorne montrent ainsi les logiques de recrutement qui restaient encore mal connues. Avec cet exemple frappant, on comprend bien que toute une noblesse bretonne peut trouver un emploi militaire auprès de nobles des provinces voisines comme le Poitou, l'Anjou, le Maine ou la Normandie. Il serait intéressant de procéder à un dépouillement systématique des compagnies d'ordonnance de ces gouvernements pour comprendre la place de la noblesse bretonne dans ces troupes « étrangères » ¹⁹. D'autant plus que la seconde montre, en Picardie, atteste de la mobilité de ces soldats et du caractère « aventureux » de la guerre pour certains nobles en quête de gloire militaire ou d'enrichissement personnel.

18. Quelques exemples : Pierre du Matz sieur de la Barre, Charles du Matz, Guillaume Huguet, Gilles Huguet, Guillaume Huguet.

19. D'autres Bretons servent dans des compagnies diverses, Pierre de Québriac sert dans la compagnie de Jacques de Matignon, Breton d'origine : CALAN, « Les colonels bretons dans l'armée française, de 1491 à 1789 », *MSHAB*, t. XIII, 1932, p. 214. La compagnie de Jacques de Matignon, gouverneur de Normandie est accompagnée à plusieurs reprises par des compagnies bretonnes comme lors de la campagne de Normandie de 1562, ou du siège de Domfront en 1574 dont celle de La Hunaudaye. Il existait des liens importants entre les deux compagnies, ce qui peut expliquer que Pierre de Québriac se retrouve ensuite lieutenant de la compagnie de La Hunaudaye en 1568 (BN. NAF., 8633, f° 26). Jean de Rieux, seigneur d'Asserac est le guidon de la compagnie du duc d'Elbeuf dès 1558. C'est ici le cas d'un recrutement dans le cadre d'une clientèle militaire, puisque Charles de Lorraine-Guise, duc d'Elbeuf est aussi seigneur puis comte de Rieux : BN. Mss. Fr., 21521, f° 1696, montre de la compagnie de René d'Elbeuf, 15 mai 1558. Son frère, René de Rieux, est le lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes de la compagnie du prince de Condé. Bertrand Du Gesclin est quant à lui le capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes depuis 1575, mais cumule cette charge militaire avec celle de lieutenant de la compagnie de gendarmes d'Urbain de Laval Boisdauphin (DU PAZ Augustin de, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 443.). A la tête de cette compagnie, il prend part à la campagne du duc de Mayenne de 1586 en Gascogne et assiège Castillon. Les exemples sont multiples, Jacques Le Voyer est enseigne de la compagnie du duc de Longueville en 1580 (CARNÉ, Gaston de, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, Nantes, 1884, p. 426.). En 1564, Henri de Condé a pour guidon le protestant Charles de Quélenec, baron du Pont, et pour lieutenant René de Rieux en 1574.

BN. Mss. Clair., 278 : montres originales (1579-1581), f° 5215 : *montre de la compagnie de Malicorne, de 25 hommes d'armes et de 40 archers, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine, près de Dol) en Bretagne le 2 mai 1580.*

Roolle de la monstre et reveue faicte en robbe a Bazouges la Perrouze en Bretagne le II^e jour de may mil et quatre vingtz de vingt cinq hommes d'armes et quarante archers des ordonnances du roy estans soubs la charge et conduite de monsieur de Malicorne cappitaine sa personne celle de ses lieutenants et guydon y comprises par nous Estienne de Chaunneau sieur de Vaucene et Philibert Pation commissaire et conseiller ordinaire des guerres commis et ordonnez de faire ladite monstre et reveue suyvant laquelle paiement a esté faict ausdit chefs hommes d'armes et archiers tant pour passez par procuration que mortz de leurs estats gaiges et solde du quartier de octobre novembre et decembre mil V^e soixante dix neuf dernier passé par Anne Delafargue commis au paiement de ladicte compaignye servant a l'acquit de monsieur Estienne Galnier sieur de Villefallyer conseiller du roy et tresorier ordinaire de ses guerres les noms et surnoms desquelz ensuyvent.

Premierement,

Monsieur de Malicorne cappitaine a luy pour son estat et place par sa quittance
Arnault d'Arvillier sieur dudit lieu lieutenant present a luy pour son estat et place
Annes de la Chassaignes enseigne demourant en la parroisse de Cleves en Auvergne
absent cy

Claude de Bouillé sieur de Bourgneuf guydon passé par procuration passée en la court royal du Mans par devant Estienne Chasneau le XVII^e mars 1580 mise es mains du payeur et les deniers payez es mains du sieur d'Arvilliers lieutenant de ladite compaignie et procureur pour ce

Henry Darochet demourant en la paroisse de Monbrun en Gascongne maréchal des logys absent pour ce : Néant

Hommes d'armes (*les hommes d'armes reçoivent 33 livres tournois*)

Jehan Darochet demourant audit lieu en Gascongne absent
Julles Bocassye Itallien
François de Combettes sieur dudit lieu en la paroisse de Beauregard en Auvergne
absent

(v^o)

Jacques du Trocq demourant au pays d'Auvergne present prins congé pour estre impotent d'un bras ou il a esté blecé a luy

Enroollé en sa place le II^e jour de may 1580 à Bazoges la Perouze Pierre du Matz sieur de la Barre demourant parroisse de Pertre en Bretagne

Remond d'Arvilliers cadet de Gascoigne present

François Rouault de la paroisse de Plelan en Bretagne present

Thomas de Fontaines sieur de Berthrace en Gascoigne present

Anthoine Nyoch itallien, present prins congé pour malladye et ne pouvoit plus servir a luy

Enroollé en sa place ledit II^e may audit Bazoges Jehan Jebelun sieur du Menil de nostre pays du Mayne.

Hector de Maillé sieur de Souvray demourant audit lieu près Laval present
Pierre de Arret de Homaigne mort comme appert par certification de messire Estienne Deshormes et Marc Blanche curé et vicaire de monsieur Saint Bernarbe a Morainnes et de Cezar Blanche notaire royal audit lieu mize es mains du payeur et les deniers payez au sieur d'Arvilliers lieutenant de ladite compagnie frere de ...

Enrollé en sa place François le Bel sieur dudit lieu pays de Bretagne qui estoit archer ledit II may audit an

Jehan de la Chassigne cadet d'Auvergne absent cy Neant

Bernard d'Autin demourant a Cure en Gascoigne present

Adrian de Houden sieur de la Gruellaye au pays du Maine present

Nicolas Chouenet sieur de Marcé present

Eustache Gallier sieur de la Cocheriaye demourant en Bretagne present prins congé pour estre maladif et n'avoit moien de s'entretenyr pour faire service au roy

Enroollé en sa place audit Bazoges ledit II^e may audit an, Gilles Huguet sieur de la Chappelle de Combat en Bretagne quy estoit archer

Anthoyne de Blozye demourant a Foutenelle en Pycardie present

Charles du Plessis sieur de la Tour demourant en la paroisse de Bazoges senechaussée de Fougères present

[f^o 5217]

Jacques de Montmoron du pays de Bretagne present

René Fayot sieur de la Melestaye du pays d'Anjou present

Françoys Salmon sieur de Boischef demourant en Bretagne present

Eudes de Vendel sieur dudit lieu pays de Bretagne present

Guillaume le Vayer sieur de Haleuze present

Barthelemy Bocasse Italien present

Charles Gallier sieur de la Lorye en Bretagne present

Jehan de Champagne present

Archiers (les archers sont payés 16 livres)

Jehan de La Fouchardiere demourant en Auvergne passé par procuration faicte au bourg de Torse en Charuye par René Paulmier notaire le XXIII^e jour d'avril 1580 mize es mains du payeur et les deniers baillez es mains de monsieur d'Arvilliers procureur pour ce

Richard de Champmoreau demourant au Mans present

Yves d'Alleman sieur de la Grange en Gascongne passé par procuration faicte audit Bazoges le XII^e jour d'avril 1580 signée de Charain et le Clerc mize es mains du payeur et les deniers baillez au sieur d'Arvilliers lieutenant et procureur pour ce

Charles Brunel sieur de la Pironnaye en Bretagne present

Jehan de la Pierre sieur de la Roche d'Argere passé par procuration faicte a Bazoges le XV^e jour de mars 1580, signée Jehan Haye notaire royal mize es mains du payeur et les deniers baillez audit sieur d'Arvilliers lieutenant de ladite compagnie pour ce

Pierre du Matz sieur de la Barre en Bretagne present

Gilles Bouttier sieur de la Chandasse paroisse de Bacque Morvant en Bretagne, sextagenaire

Enroollé en sa place François Guyard sieur de Constandon pays du Mayne

(v^o)

Julien Crocq sieur de Mesaboin en Bretagne, present

Guillaume de la Barre sieur du Brauceval demourant en la paroisse de Beauregard en Auvergne, present

Martin de la Tour cadet de Gascongne, passé par procuration dattée du XII^e avril 1580 signée Henry et Le Clerc notaires mises es mains du payeur et les deniers baillez es mains du sieur d'Arvilliers procureur susdit pour ce

Remond de Bazillac sieur dudit lieu demourant au pays de Tarbe passé par ladite procuration dudit XII^e d'avril mize es mains du payeur et les deniers baillez es mains du sieur d'Arvillier procureur pour ce

Fors d'Arvilliers cadet de Gascongne, present

Jacques de Nouailles, present

Bertrand de la Marcque du pays de Gascongne, passé par procuration faicte a Bazoges le XV^e mars 1580 signée Jehan Haié mize es mains du payeur et les deniers baillez audit sieur d'Arvilliers pour ce

François Masuel sieur de Boutiquet parroisse de Combour en Bretagne, absent et cassé pour la plainte que nous a faict ledit sieur d'Arvilliers qu'il ne faict service nullement au roy en ladite compagnie pour ce

Enroollé en sa place ledit II^e may 1580 audit Bazoges René de Boisbaudry sieur dudit lieu parroisse de Tran en Bretagne

David de la Boyssiere sieur dudit lieu parroisse de Maure, present

Jehan de Cabannes cadet en Gascongne, absent

Gilles Huguet sieur de la Chappelle Combat en Bretagne, present

faict hommes d'armes ledit II^e may a Bazoges la Perouze 1580 au lieu de Eustache Gallier qui a prins congé ledit jour

Enroollé en sa place Guillaume Huguet sieur de Chasteuille parroisse de Clercfontayne en Bretagne

Mathurin Donaize sieur dudit lieu passé par procuration en datte du XVI^e avril 1580 par Jacques le Deu a Lourre en Champagne mize es mains du payeur et les deniers es mains du fourrier pour ce

Remond Davadye du pays de Bearn, present

François de Pydoire la parroisse de Lommingre au Mayne, present
(f^o 5219)

Tristan de Montarfil de la parroisse de Tadon en Bretagne, present

Jehan Hardy sieur de Labey en Bretagne, present

Jehan de Malleville sieur dudit lieu en Gascongne, present

François de Clerefontaine sieur du Couldray en Bretagne, present

René Saulnay sieur de la Fontaine demourant à Noyen sur Sarthe, pays du Mayne, present

Gilles Poupert sieur de la Louarye en Bretagne, present

Gilles du Chastellier sieur du Plessis en Bretagne, absent et cassé pour la plainte que nous a faicte ledit sieur d'Arvilliers qu'il ne faict nullement service au roy a ladite compagnie pour ce enroollé en sa place ledit II^e may 1580 Guillaume le Leure, sieur de la Maison Neufve, paroisse de Maisille

Jehan de Rechere demourant en Gascongne, absent

Loys de Vaucouleur sieur de Langouet en Bretagne, present

Magdelon Bourgeois sieur de la Granvelle en Gascongne, present

François de Giffre sieur de Bacquemorte en la parroisse de Monbrun en Gascongne, absent

Loys de Verdonnet sieur dudit lieu en Gascongne, present

François de Hellien sieur du Vivier du pais du Maine, present
Charles du Matz demourant en Bretagne, present
Ariel Avril sieur de la Roche, present
Jehan de Gasille demourant en Bretagne, present
(f° 5220)

Marin Fantereau demourant en la parroise de Verneuil en Anjou, passé par procuration
passée au chateau du Loyr par Marin Pantonnier notaire le XVIII^e avril 1580 mize es mains
du payeur et les deniers baillez a Adrian Dehodon homme d'armes de ladite compagnie
procureur pour ce

François le Bel sieur dudit lieu pays du Mayne, present
Faict homme d'armes audit Bazoges le II^e 1580 au lieu de Pierre de Courrest mort
Enrrollé en sa place ledit jour et an Jacques de Maletiere sieur de la Huctiere en
Bretagne

François Maubec sieur de la Bousardiere malade comme appert par certiffication et
procuration en date du XV^e jour d'avril audit an mize es mains du payeur et les deniers es
mains de Mathurin Bougeant fourrier de ladite compagnie procureur pour ce

Michel d'Arlot du pays d'Auvergne, present
Mathurin Bougeant demourant a Malicorne fourrier, present
Jehan le Pelletier demourant a Voyre chirurgien, present
Michel Cloustier du pays d'Auvergne trompette, present
Philibert de l'Huille maréchal ferant, present

Nombre d'hommes d'armes presents et passés : XXIII
Passez par procuration : Ung
Mortz : I
Absens : V

Archiers pareillement presents et passez : XXXI
Passez par procuration : VIII
Excusez par malladye : I
Absens : III
Absens et cassez : II

Nous Arnault d'Arvilliers sieur dudit lieu, lieutenant de la compagnie de trente lances
des ordonnances du roy estant soubz la charge et conduite de monsieur de Malicorne
cappitaine, certiffions a nosseigneurs les gens des comptes du royaume fors a Paris et tous
aucun a qui il appert avoir ce jourd'huy faict monstre en robe et presente en icelle le nombre
de vingt cinq hommes d'armes et quarante archiers des ordonnances du roy tant present que
par leur procuration pour ce qu'ils sont cotez par ce present roolle soubz chacun de leurs
noms qui ont esté passez par les commissaires et controlleurs ordinaires des guerres commis
et ordonnez pour faire ladite montre et reveue pour le quartier d'octobre novembre et
decembre dernier passé. Et nous Estienne de Chaunneau sieur de Vaucenne et Philibert Potion
commissaire et controlleur ordinaire desdites guerres certiffions a nosdits seigneurs les gens
des comptes du royaume de notre sire a Paris avoir faict monstre en robe a tous les
dessus dits XXV hommes d'armes et XL archiers la personne dudit sieur de Malicorne celles
de son lieutenant et guydon y comprises et desquelz nous avons depuis prins et receu le
serment en tel cas requis et accoustumé et a iceulx ordonné par (f° 5221) leur estre faict
ensemble a tous les autres chefs hommes d'armes et archiers qui y ont envoyé leurs

procurations pour comparoir a ladite monstre pour tous ensemble estre paieez en noz presence de leurs estatz gaiges et solde ordonnez par sa magesté pour ledit quartier d'octobre novembre et decembre dernier passé que nous tous ensemble certiffions avoir esté fait par Anne de Lafargue commis au paiement de ladite compagnie pour et en l'acquict de Mr Estienne Galmet conseiller du Roy et tresorier ordinaire de ses guerres montant icelluy payement a la somme de dix sept cens trente sept escuz dix sol et demy vallans cinq mil deux cens douze livres diz solz tournois en ce comprins les estatz des chefs passez par ledit roolle qui est a raison de trente troys escuz d'or sol ung tiers pour chacun homme d'armes vallant chacun et seize escus d'or sol en deux tiers vallant chacun pour chacun archier a eulx paieez par ledit de Lafargue en l'acquict a ladite monstre contant en leurs mains et ceulx qui ont esté passez par procuracion entre les mains de leurs procureurs par leurs quictances au dos de leurdites procuracions dont et de laquelle susdite somme de dix sept cens trente sept escus et demy tous les susdits chefs hommes d'armes et archiers et chacun d'eux particulièrement se sont tenuz et tiennent pour contans et bien paieez et en ont quicté et quictent ledict sieur Galmet trésorier susdit de Lafargue commis et tous autres et ses deniers revenans bien au Roy dudit paiement montent et revirement a la somme de deux cens quatre vingtz quinze escuz cinquante solz tournoys en tesmoing de quoy nous tous ensemble avons signé le present roolle de noz mains et a icelluy fait mettre et apposé le scel de noz armes. A Bazoges la Perouze, sénéchaussée de Fougères en Bretagne, le deuxièsme jour de may l'an mil cinq cens quatre vingtz.

Les hommes d'armes et archiers presents et passez et prins les chefs montent a ladite somme de dix sept cens trente sept escuz et demy et les deniers revenans bons au Roy a la somme de deulx cens quatre vingtz quinze escus cinquante soulz. A Bazouges la Perouze, le deulxièsme jour de may 1580.

Delafargue
Galmet
Chaunneau
Potion

BN. Mss. Clair., 279 : montres originales (1581-1593), f° 5597 : *montre de la compagnie de Malicorne, Aveluy en Picardie, 26 octobre 1581, 22 hommes d'armes et 40 archers.*

Roolle de la monstre et reveue faicte en armes a Aveluy le vingtième jour d'octobre mil V^c quatre vingtz ung de vingt deux hommes d'armes et quarante archers des ordonnances du Roy estans soubz la charge et conduite de Monsieur de Malicorne capitaine, sa personne, celle de son lieutenant et guydon y comprinses par nous Nicolas de Blondel sieur de la Barre, commissaire et Estienne Descaulx conseiller ordinaire des guerres commis et ordonnez a faire ladite monstre et reveue suyvant laquelle payement a esté fait ausdits chefz hommes d'armes et archiers tant pour passez par monstre faicte que par maladie de leur estatz gaiges et fois du quartier d'avril may et juing mil V^c quatre vingtz ung dernier passé par Anne de Lafargue commis au paiement de ladite compagnie servant a l'acquict de Monsieur Estienne Galmet

conseiller du Roy et tresorier ordinaire de ses guerres les noms et surnoms desquelz ensuyvent.

Premierement

Monsieur de Malicorne cappitaine

Absent et neantmoins passé par ordonnance de Monsieur le Marechal de Matignon ainsy qu'il nous est apparu ladite ordonnance signée dudit sieur de Matignon en datte du VII^e jour de septembre V^c quatre vingtz mize es mains du payeur

A luy pour son estat et place C IIIIxx IIIc tz

Arnault d'Arvilliers, sieur dudit lieu, lieutenant, present

Annet de la Chassaingne, demourant en la parroisse de Claire en Auvergne, enseigne, absent

Claude de Bouillé sieur de Bourgneuf demourant en la paroisse de Torey près du Mayne, absent et neantmoins passé en vertu d'une certification de maladie en datte du XXII^e jour du moys de septembre dernier signée des cappitaines et medecins a nous presentée par ledit sieur d'Arvilliers lieutenant avec ses grandz chevaulx et armes ladite certification mize es mains du payeur audit de Bouillé pour son estat et place. Guydon

Henry Delechac, demourant en la parroisse de Montbrun en Gascongne, maréchal des logis, absent.

Hommes d'armes

Jehan d'Aroche, demourant audit lieu en Gascongne, absent
(f^o 5598)

Julles Bocassy italien absent et cassé, enroollé en son lieu du XXVI^e octobre V^c IIII^{xx} I audit Aveluy Jehan de Gazille demourant en Bretagne qui estoit archer

Françoys de Combettes sieur dudit lieu demourant en la parroisse de Beauregard en Auvergne, present

Pierre du Matz sieur de la Barre, demourant en la parroisse de ... en Bretagne, absent

Renaud d'Arvilliers cadet de Gascongne, present

Francoys Rouault demourant en la parroisse de Plelan en Bretagne absent et cassé

Thomas de Fontaines sieur de Berthrace en Gascoigne, present

Jehan Jebelin sieur du Mayne de nostre pays du Mayne, present

François le Bel sieur dudit lieu, pays de Bretagne, absent cassé

Jehan de la Chassaingne cadet d'Auvergne, present

Hector de Maillé, cadet de Souvray demourant audit lieu près Laval, present

Bernard d'Autin demourant a Caors en Gascoigne, present

Adrian de Houden sieur de la Gruellaye au pays du Mayne absent neantmoins passé par ordonnance de Monsieur le maréchal de Matignon en datte du VII^e septembre V^c IIII^{xx} I mize en mains du payeur

(f^o 5599)

Nicolas Chouenet sieur de Marcé demoyrant a Noyen sur Sarte, absent neantmoins passé par ordonnance de Monsieur le Maréchal de Matignon en datte du VII^e septembre V^c IIII^{xx} I mize es mains du payeur

Gilles Huguet sieur de la Chappelle de Combat en Bretagne, present

Anthoine du Blozy demourant a Fonteneille en Picardye, present

Jacques de Montmoron du pays de Bretagne, present

René Fayot sieur de la Melestaye du pays d'Anjou, present
Charles du Plessis sieur de la Tour demourant en la paroisse de Bazoges seigneurie de Fougères, present
François Salmon sieur de Boischef demourant en Bretagne, present
Eudes de Vendel sieur dudit lieu pays de Bretagne, present
Guillaume le Vayer sieur de Haleuze, present
Barthelemy Bocasse, italien prins congé pour se retirer, enroollé en son lieu audit Aveluy ledit XXVI^e octobre audit an, Gilles Rolland sieur de la Touche demourant en Bretagne
Charles Gallier sieur de la Lorye en Bretagne, present
Jehan de Champaigne du pays de Bretagne, present

Archiers

Jehan de La Fouchardiere demourant en Auvergne, present
(f^o 5600)
Richard de Champmoreau demourant au Mans, present
Yves d'Alleman sieur de la Grange en Gascongne, present
Charles Brunel sieur de la Pironnaye en Bretagne, present
Jehan de la Pierre sieur de la Roche d'Argere, present
Pierre du Matz sieur de la Barre en Bretagne, present
François de Guyard sieur de Constandon, paroisse de Neau, pays du Mayne, present
Julien Crocq sieur de Mesaboin en Bretagne, present
Guillaume de la Barre sieur du Brauceval demourant en la paroisse de Beaugard en Auvergne, present
Martin de la Tour cadet de Gascongne, present
Remond de Bazillac sieur dudit lieu demourant au pays de Tarbe, present
Fors d'Arvillier cadet de de Gascongne, present
Jacques de Nouailles sieur dudit lieu en Gascongne, present
Bertrand de la Marcque du pays de Gascongne, present
René de Boisbaudry sieur dudit lieu paroisse de Tran en Bretagne, present
David de la Bouessiere sieur dudit lieu paroisse de Maure en Bretagne, present
Jehan de Cabannes cadet de Gascongne absent et cassé, enroollé en son lieu audit Aveluy ledit XXVI^e octobre V^e IIII^{xx} I Jehan du Touchet sieur dudit lieu demourant en la paroisse Saint Sauveur des Landes en Bretagne
Guillaume Huguet sieur de Chasteuille, paroisse de Clercfontayne en Bretagne, present
Mathurin Donaize absent et cassé, enroollé en son lieu audit Aveluy ledit XXVI^e octobre François de Sievre sieur de Belonze, demourant en la paroisse de Pledeliac en Bretagne
(f^o 5601)
Remond Davayde du pays de Béarn absent et neantmoins passé par ordonnance de monsieur le maréchal de Matignon en datte du VII^e septembre V^e quatre vingtz ung mize es mains du payeur
François de Pydoire la paroisse de Lommingre au Mayne, present
Tristan de Montarfil de la paroisse de Taden en Bretagne, present
Jehan Hardy sieur de Labey en Bretagne, present
Jehan de Malleville sieur dudit lieu en Gascongne, present

François de Clairefontaine sieur du Couldray en Bretagne, present
René Saulnay sieur de la Fontaine demourant a Noyen sur Sarthe pays du Mayne, absent
neantmoins passé par ordonnance de Monsieur de Matignon en datte du VII^e febvrier
V^c III^{xx} I

Gilles Poupart sieur de la Louarye en Bretagne, present
Guillaume le Lieure, sieur de la Maison Neufve, paroisse de Marsille en Bretagne,
present

Jehan de Rechere demourant en Gascongne, absent et cassé
Loys de Vaucouleur sieur de Langouet en Bretagne, present
Magdelon Bourgeois sieur de la Granvelle demourant en Gascongne, present
François de Giffre sieur de Bacquemorte, en la paroisse de Monbrun en Gascongne
absent et cassé, enroollé en sa place audit Aveluy ledit XXVI^e octobre V^c III^{xx} I Eustache
Chedemail sieur de la Costardaye demourant paroisse de Plumeleuc en Bretagne

Loys de Verdonnet sieur dudit lieu en Gascongne, present
François de Hellien sieur du Virier du pays du Mayne, present
Charles du Matz en Bretagne, present
Ariel Avril sieur de La Roche absent et cassé, enroollé en son lieu audit Aveluy ledit
XVI^e octobre Gerard de Velmaye sieur de Rebimons paroisse de Consep de Valens en
Bretaigne

(f^o 5602)

Jehan de Gasille demourant en Bretagne, present, fait hommes d'armes audit Aveluy
le XXVI^e octobre V^c III^{xx} I au lieu de Julles Bocassy italien, enroollé en son lieu dudit jour
Gilles de Rogeron sieur de Mesere demourant paroisse de Sceaulx en Normandye

Marin Fantereau demourant en la paroisse de Verneuil en Anjou, absent neantmoins
passé par ordonnance de Monsieur de Matignon en datte dudit VII^e septembre V^c III^{xx} I mize
es mains du payeur

Jacques de Maletiere sieur de la Hubertiere paroisse de Breteuil en Bretagne, present
François Maubec sieur de la Bousardiere absent neantmoins passé par ordonnance de
Monsieur de Marechal de Matignon dattée du VII^e septembre V^c III^{xx} I mize es mains du
payeur

Michel d'Arlot du pays d'Auvergne, present
Mathurin Bougeant fourrier demourant a Malicorne, present
Jehan le Pelletier chirurgien demourant a Voyre, present
Michel Cloustier du pays d'Auvergne trompette, present
Philibert de l'Huille maréchal ferant, present

Nombre des chefs et hommes d'armes presents et passez en ce present roolle a la
monstre faicte pour le quartier d'avril may et juing V^c quatre vingtz ung : XVIII

Archiers pareillement presents et passez : XXXVI
Chefs et hommes d'armes excusez par monstre faicte
Excusez par maladie : III
Cassez et qui ont prins congé : VIII
Archiers pareillement excusez par monstre faicte IIII
Absens et cassez : V

Nous Arnault d'Arvillers sieur dudit lieu, lieutenant de la compagnie de trente lances
des ordonnances du Roy (f^o 5603) estants soubz la charge et conduite de monsieur de
Malicorne cappitaine, certiffions a nosseigneurs les gens des comptes du Roy notre sire a

Paris et tous ceux a qui il appartiendra avoir ce jour d’huy fait monstre en armes et presente en icelle le nombre de vingt deux hommes d’armes et quarante archiers des ordonnances du Roy tant pris passez par monstre faicte que excusé par maladie selon qu’ilz sont rollez par ce present roolle soubz chacun de leurs noms qui ont esté passez par les commissaires conseillers ordinaires des guerres commis et ordonnez pour faire ladite monstre et reveue pour le quartier d’avril may juing dernier passé et nous Nicolas de Blondel sieur de la Barre commissaire et Estienne Descoulx conseiller ordinaire des guerres certiffions a nosdits seigneurs les gens des comptes du Roy notre sire a Paris avoir fait monstre en armes a tous les dessusdits vingt deux hommes d’armes et quarante archiers la personne dudit sieur de Malicorne et celles de son lieutenant et guydon y comprinses et desquelz nous avons despuis prins et reveu le serment en tel cas requis et acoustumé et a iceulx ordonné payement leur estre fait ensemble a tous les nommés chefz hommes d’armes et archiers qui sont passez par monstre faicte et attestation de maladie pour tous ensemble estre paieez en nos presentes de leurs estatz gaiges selon ordonnez par sa majesté pour ledit quartier d’avril despasseé que nous tous ensemble certiffions avoir esté fait par Anne Delafargue commis au payement de ladite compagnie pour et en l’acquit de Monsieur Estienne Galmet conseiller du Roy et trésorier ordinaire de ses guerres montant icelluy payement a la somme de Seize cens trente sept escuz ung tiers dix solz. En ce comprins les estatz des chefz passez par ledit roolle qui est a raison de trente trois escuz des sol ung tiers vallent livres et pour chacun homme d’arme et seize escus d’or sol et deux tiers vallent tous pour chacun archier a eulx paieez par ladite monstre en tant en leurs mains et ceulx qui ont esté passé par monstre faicte et attestation de maladie es mains de leurs procureur par leurs quictance dont et de laquelle susdite somme de XVI^c XXXLII^{xx} l. tz a eulx payés autant comme dict est en escus sol doubles pistolletz francs et quartz d’escu tous les susdits chefs hommes d’armes et archiers a chacun deulx particulièrement se sont tenuz et tiennent pour certains bien payez et en ont quicté et quictent ledit sieur de Villegallier trésorier susdit de Lafargue commis et tous avec et les deniers remis bien au roy dudit payement montent et remisement a la somme de trois cens quatre vingtz quinze escus cinquante solz. En tesmoing de quoy nous tous ensemble avons signé le present roole de noz mains et a icelluy fait mestre le scel de noz hommes a Aveluy en Picardye prévôté de Peronne, le camp estant a Beauquehurre, le vingtiesme jour d’octobre mil cinq cens quatre vingtz ung.

Blondel
Descoulx
Delafargue
Galmet

Antoine Rivault est étudiant à l’École Normale Supérieure de Lyon et travaille en master 2 d’Histoire sur les guerres de religion en Bretagne.

Antoine RIVAULT, "L’armée du roi, Institutions militaires, société civile et affrontements religieux en Bretagne (vers 1550-1589)", mémoire de Master 2 en Histoire moderne dirigé par M. Philippe Hamon, professeur d’histoire moderne à l’université Rennes-II, ENS-Lyon, 2011, 1 vol. 412 p.